

BIENS IMMOBILIERS A L'ETRANGER

REVENUS

- Le détail du bien immobilier ou terrain (lieu de situation, surface habitable, nombre de pièces, aménagements, actes d'achats, éventuelles taxations étrangères, ...)
- Une copie du bordereau d'impôt envoyé par l'administration fiscale du pays de situation du bien
- Pour l'occupation personnelle de son bien, le marché du loyer au lieu de situation de l'immeuble, imposé à 60% de cette valeur de référence (pratique VS)
- Tenir compte des éventuelles locations (périodes non occupées par le contribuable)

FORTUNE

- Pour la fortune, apporter dans la mesure du possible, une estimation de la valeur vénale du bien
- Attestations des comptes bancaires au 31.12 (compte privé, courant, épargne, hypothèque,...)